

Inscriptions rentrée scolaire et ALSH

Inscriptions rentrée scolaire et ALSH

Les inscriptions pour les **accueils de loisirs de l'été 2019** et pour les **mercredis récréatifs** se tiendront en mairie, au service Jeunesse et sport, **du samedi 18 mai au vendredi 7 juin 2019** (du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 11 h). Les inscriptions et réservations des journées peuvent également se faire sur le [site de votre mairie](#) si votre dossier administratif de votre enfant est à jour et après ouverture de vos droits (demande à faire sur la rubrique "faire une demande d'inscription ALSH"). [Retrouvez les règlements intérieurs des ALSH d'été et des mercredis récréatifs ici.](#)

Les inscriptions pour la **rentrée scolaire 2019-2020** (restauration scolaire, garderies) se tiendront en mairie, au service des Écoles, **du mardi 4 au mercredi 19 juin 2019** (du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 11 h).

[Retrouvez toutes les informations sur le programme "Leers Jeunesse" en cliquant ici.](#)

[Jeunesse](#)

INSCRIPTIONS

**Rentrée
scolaire**



ALSH
(Accueil de Loisirs
Sans Hébergement)

Non
Non

Non
Non

Non

Non
Non